

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 10 mai 2012

Interpellation urgente écrite

CEVA, pour un service de qualité et respectueux des conditions de travail des conductrices et conducteurs de locomotives

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le CEVA est sûr de bons rails. Les travaux ont débuté et le développement d'un vrai projet d'agglomération est en vue. La vie et la mobilité des habitants de la région vont être grandement facilitées. Notre attention a été attirée par la création d'une entité autonome, Transférís, qui sera chargée de la gestion du réseau CEVA en collaboration avec la SNCF. Cependant, les buts et implications de Transférís renferment encore beaucoup de questions et certainement également des dangers potentiels au bon fonctionnement du réseau.

Premièrement, l'exemple de la compagnie privée « RégionAlp », entité créée dans le Valais, a démontré que les conductrices et conducteurs de locomotive bénéficiaient de conventions collectives (CCT) revues à la baisse par rapport à la CCT des CFF. Cela n'a pas manqué de poser un problème majeur : les conductrices et conducteurs, dès la formation terminée n'ont pas tardé à s'engager chez les CFF pour avoir de meilleures conditions de travail, rendant difficile le recrutement. Ensuite, la compagnie privée, financièrement pressurisée a limité les coûts, notamment, de la formation des conductrices et conducteurs pour RégionAlp. De fait leur formation est moins complète que celle octroyée par les CFF. On ne peut que se demander l'impact à terme sur la qualité et la sécurité du réseau.

Deuxièmement, à l'heure actuelle, les conductrices et conducteurs CFF travaillent en grande majorité aussi bien sur les « grandes lignes » que sur les lignes régionales. Cette polyvalence permet non seulement d'offrir des perspectives d'évolution de carrière pour les employé-e-s mais aussi de donner de la flexibilité dans l'organisation générale du réseau. En spécialisant et en cantonnant les conductrices et conducteurs sur une ligne, cette flexibilité sera perdue.

Les solutions existent pour allier un service de qualité et les conditions de travail conformes à la CTT et au niveau de formation des CFF. Il est possible de mettre en place, pour les conductrices et conducteurs, une collaboration avec la SNCF dans le cadre du CEVA et une entité autonome. Si ce n'est finalement pas faisable, il est possible que les CFF, et la SNCF, continuent à employer les conductrices et conducteurs, et les mettent à disposition de Transferis. Des conditions de travail optimales sont le meilleur moyen d'assurer un service de qualité.

Ma question est donc la suivante :

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il s'assurer que le CEVA sera piloté par des conductrices et conducteurs bénéficiant des conditions cadres des CFF (salaire – CCT CFF, diversité des missions, possibilité de progression dans la branche)?